

SEANCE DU 15 avril 2015

Présents : Joël CABROL, Michel BOURDEL, Maria GERS, Georges RAMIREZ, Monique RIBOT, Alain AMALRIC, Danièle ESCUDIER, Daniel PEIGNÉ, Philippe BARTHÈS, Guy CATHALA, Stéphanie BENOIT, Serge LAFON, Michèle VINCENT, Claude CORBAZ, Marjoleine FABRE, Bernard PRAT, Isabelle CALAS, Michèle VIDAL, Florent GUTKIN

Excusé : Jean-Luc FARENC

Ordre du jour :

- Validation du compte-rendu de la dernière séance,
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales,
- Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,
- Vote du budget primitif 2015,
- Approbation d'un avenant concernant le SCOT,
- Subvention pour le Réseau des assistantes maternelles
- Subvention concernant la couverture des zones blanches,
- Renouvellement du contrat de prestation concernant l'opération façade
- Opération façade,
- Questions diverses

1. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité:

- de fixer un produit fiscal attendu des taxes additionnelles de : 375 372€

- de fixer un produit attendu de la fiscalité éolienne de : 18 448€

- de fixer les taux d'imposition comme suit :

Taxe d'habitation	3.66 %
Taxe foncière (bâti)	2.31 %
Taxe foncière (non bâti)	7.17 %
Cotisation foncière des entreprises	3.23 %
Fiscalité professionnelle de zone	30.85 %
Fiscalité professionnelle éolienne	30.85 %

2. Vote des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **De fixer les taux suivants pour l'année 2015 :**

Communes	Bases prévisionnelles	Taux	Produit attendu
ZIP Initiale	2 714 085	11,19	303 706
Bout du Pont	1 110 277	6,16	68 393
TOTAL	3 824 362		372 099

3. Budget primitif 2015

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité:

- d'établir le budget primitif comme suit :

Nature	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	2 840 252,41 €	1 847 639,98 €
Recettes	2 840 252,41 €	1 847 639,98 €

4. Approbation de l'avenant n°3 à la convention de prestations de services du syndicat mixte du SCOT d'Autan et de Cocagne auprès de la Communauté de communes de la Haute Vallée du Thoré

Suite à la présentation des services SIG du SCOT d'Autan et de Cocagne,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver l'avenant n°3 à la convention de prestations de services du syndicat mixte du SCOT d'Autan et de Cocagne auprès de la Communauté de communes de la Haute Vallée du Thoré.
- autorise le Président de la Communauté de communes de la Haute Vallée du Thoré à signer cette convention

5. Attribution d'une subvention

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'attribuer la subvention suivante :

→ ADAR, gestionnaire du relais d'assistantes maternelles de la Montagne Noire à Aussillon :
3 419 €.

6. Demande de subvention dans le cadre de l'opération de résorption des zones blanches

Vu la délibération du 27 octobre 2010,

M. le Président présente un dossier et propose le paiement de la subvention pour l'acquisition de parabole avec une tête de réception ADSL en zone blanche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- D'accorder une subvention d'un montant de 150 € à M. Michel Fabrice pour l'acquisition et l'installation d'une parabole avec une tête de réception ADSL en zone blanche, équipements mis en place au lieu-dit les Yvises à Saint-Amans-Valtoret

7. Reconduction du programme d'amélioration des façades

M. le Président informe le Conseil que le programme de subventions destiné à l'amélioration des façades arrive à échéance.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- De reconduire le programme de subventions destiné à la réfection des façades sur le territoire,
- D'autoriser le Président à signer une convention avec City consultant/Didier Cuquel, mandaté pour l'animation de cette opération.

- D'inscrire au budget 2015 le coût de la mission s'élevant à 3 040 € HT soit 3 648 € TTC.

8. Demande de subvention dans le cadre de l'opération de renouvellement des façades

Vu la délibération du 18 octobre 2006.

M. le Président présente les nouveaux dossiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- De valider le dossier de :
- M Robert Viala afin qu'il démarre les travaux au 4, impasse le Rousegas 81270 Labastide-Rouairoux, la subvention d'un montant de 1 344 € ne sera attribuée et payée qu'au vu de la facture définitive,
- M et Mme Escudier afin qu'il démarre les travaux au bourg 81240 Rouairoux, la subvention d'un montant de 1 120 € ne sera attribuée et payée qu'au vu de la facture définitive,
- M Albert Cabrol afin qu'il démarre les travaux au 63 avenue du Banquet à Saint-Amans-Valtoret, la subvention d'un montant de 560 € ne sera attribuée et payée qu'au vu de la facture définitive,
- Mme. Claudine Cabrol afin qu'il démarre les travaux au 65 avenue du Banquet à Saint-Amans-Valtoret, la subvention d'un montant de 592 € ne sera attribuée et payée qu'au vu de la facture définitive,

9. Constitution d'une régie de recettes

Le Conseil Communautaire donne son accord pour constituer une régie de recettes afin de récolter l'argent pour le paiement des composteurs.

10. Tarifs des composteurs

Suite au lancement de l'opération composteur,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- de fixer les tarifs suivants pour la participation à l'acquisition des composteurs individuels :

Le petit modèle d'environ 300L : 15€ TTC

Le grand modèle d'environ 450L : 20€ TTC